

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00608

Numéro SIREN : 525 290 573

Nom ou dénomination : SARL CARMATI

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001948

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



344051

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001948**
n° de gestion : **2010B00608**
n° SIREN : **525 290 573 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 22/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SARL CARMATI - Société à responsabilité limitée
87 rue de la République 69220 Belleville -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



344051



2010B608

FINANCES EXPERTISE COMPTABLE CONSEILS

Siège Social :
27, place Georges-Agniel
01140 ST-DIDIER-SUR-CHALARONNE
Téléphone bureau : 04 74 04 96 12
Télécopie bureau : 04 74 69 78 19
Ligne directe B. CABAUD : 04 74 04 05 68 (le matin)

Copie certifiée conforme
à l'original par le gérant

Mme GATT

Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE

22106118

B2018/1948

SARL CARMATI
87 RUE DE LA REPUBLIQUE
69220 BELLEVILLE

COMPTES ANNUELS
Exercice 01/01/2017 au 31/12/2017

BERNARD CABAUD - PIERRE BOUILHAC Experts-Comptables Associés

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de L'Ordre des Experts-Comptables de la Région Rhône-Alpes
SARL au capital de 109 762 € - N° T.V.A. Intracommunautaire FR 85 354 0007 312 - SIRET 354 007 312 00052 - APE 6920Z

Autres Bureaux : Avenue Pierre Marcault 01400 Châtillon-sur-Chalaronne Tél. 04 74 55 30 40 Fax 04 74 55 13 25
392, rue François-Giraud 69400 Villefranche-sur-Saône Tél. 04 74 60 67 99 Fax 04 74 09 08 63
Combabonet 01140 Illiat Tél. 04 74 24 02 04 Fax 04 74 24 08 21



Désignation de l'entreprise **SARL CARMATI** Néant *

Adresse de l'entreprise **87 RUE DE LA REPUBLIQUE** **69220 BELLEVILLE**

Numéro SIRET * **5 2 5 2 9 0 5 7 3 0 0 0 1 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	7 000	012	7 000	7 000	
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	8 306	030	5 454	2 852	
	Immobilisations financières * (1)	040	260	042		260	
	Total I (5)	044	15 566	048	5 454	10 112	7 753
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		531	
	Créances (2)	068	360	070	150	210	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	1 035	074		1 035	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	40 768	086		40 768	
	Charges constatées d'avance *	092	1 488	094		1 488	
		Total II	096	43 651	098	150	43 501
	Total général (I+II)	110	59 217	112	5 604	53 613	31 621
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		800	800		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		12 962	2 507		
	Report à nouveau	134		863	863		
	Résultat de l'exercice	136		19 827	10 455		
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142	42 452	22 625		
		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 187	1 890		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 580	8 974	7 106		
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176	11 161	8 996		
	Total général (I + II + III)	180	53 613	31 621			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 477	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, DES FONDS DE REVENUS ASSIMILES VISIBLES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

II. REMUNERATIONS DE LA VERSEMENT EN CAPITAL

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
1	2	3	4	5	6	7	8
Mme THIBAUDT Carole Les Leynards 01140 GARNERANS	71	2017	9 000		12 107		
M GATT Rémy Les Leynards 01140 GARNERANS	29						

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III. CADRE RELATIF AUX RÉSULTATS DES ENTREPRISES VISIBLES

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL CARMATI**

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le											
		3	1	1	2	2	0	1	7	3	1	1	2	2	0	1	6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210											
			services *			215		214										
						217		218			91 198					63 262		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222										
	Production immobilisée *							224										
	Subventions d'exploitation reçues							226										
Autres produits							230			564					1 774			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232			91 762					65 036			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234											
	Variation de stock (marchandises) *						236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242			50 027					38 387			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		328		244			1 784				858			
	Rémunérations du personnel *						250			9 000					9 000			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			6 452					4 500			
	Dotations aux amortissements *						254			1 118					642			
	Dotations aux provisions						256			150								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262			1					2		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
Total des charges d'exploitation (II)							264			68 533				53 389				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270			23 229				11 647				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280										
	Produits exceptionnels						(IV)	290										
	Charges financières						(V)	294										
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				(VI)	300									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348														
Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306			3 402				1 192				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310			19 827				10 455				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318											
	Provisions non déductibles *						322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324				3 402							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247					330			492								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						249										251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	997
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 undecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quatuordecies)	138						342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Fôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990							
Divers ZFA (44 quatordecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346									350	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352				23 721				354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356											
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :														360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370				23 721				372				

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DE CLARANT

QUADRI-MATRIQUE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	160	160	
Clients douteux ou litigieux	180	180	
Autres créances clients	180	180	
Taxe sur la valeur ajoutée	204	204	
Débiteurs divers	831	831	
Charges constatées d'avance	1 488	1 488	
TOTAL	3 043	3 043	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 187	2 187		
Impôts sur les bénéfices	3 402	3 402		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 992	2 992		
Groupe et associés	2 580	2 580		
TOTAL	11 161	11 161		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	80.0000		100		100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	7 000			7 000	
Total	7 000			7 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

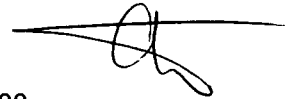
La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Copie certifiée conforme
à l'original par le
gérant.

Mme GATT



L'an DEUX MIL DIX HUIT
Et le SEPT JUIN,
A 8 Heures,

Les associés de la société SARL CARMATI, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 525 290 573, se sont réunis à BELLEVILLE, 87 rue de la République, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article. 17 des statuts.

Sont présents:

> Madame Carole GATT, qui détient 71 parts sociales,

> Monsieur Rémy GATT, qui détient 29 parts sociales,

Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts ;

L'assemblée est présidée par Madame Carole GATT, associé-gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

> 1° le rapport de gestion du gérant ;

> 2° les comptes annuels.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

« approbation des comptes sociaux ».

Lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution : L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 100 voix.

Deuxième résolution : L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 19.827 Euros, que les associés décident de porter en autres réserves.

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante :

- au capital social : 8.000 euros
- réserve légale : 800 euros
- autres réserves : 32.789 euros
- report à nouveau : 863 euros

Soit des capitaux propres de 42.452 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 100 voix.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant a perçu une rémunération de 9.000 €uros et l'approuve purement et simplement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 100 voix.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à 100 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 heures 30 minutes. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Fait à BELLEVILLE

Le 7 juin 2018.

Suivent les signatures : C. GATT – R. GATT